

Agence France Presse, 18 septembre 2013

Date : 18/09/2013
Page : 1/1
Filière : RFI On
Résolution : Condition
Source : 100 %



Mots : 732

Au Sénat, Valls intraitable avec l'instauration du non-cumul des mandats

Paris, 18 sept. 2013 (AFP) -

Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls s'est montré intraitable pour défendre l'interdiction du cumul des mandats, mercredi au Sénat, fort de l'appui d'une nette majorité des députés qui doit permettre de passer outre à l'hostilité de nombreux sénateurs.

Devant une haute assemblée aux rangs correctement garnis pour un débat qui toucha aussi à l'avenir personnel des sénateurs (264 sur 348 sont des "cumulards"), le ministre le plus populaire du gouvernement Ayrault a surfi sur la nécessité d'en finir avec "la crise de confiance" des Français à l'égard des institutions.

Manuel Valls a exhorté les sénateurs à "écarter leurs réticences" et donner leur feu vert à cette promesse phare de François Hollande pendant la campagne présidentielle, tout en fustigeant la "démagogie qui vise nos élus locaux".

Rejeté en commission des lois, le projet de loi interdit le cumul de tout mandat parlementaire (député, député européen, sénateur) avec un mandat exécutif local (maire, président ou vice-président de Conseil général ou régional, notamment). Députés et sénateurs devraient choisir entre les deux types de mandat en 2017, date à laquelle la réforme entrerait en vigueur.

Depuis plusieurs semaines, le groupe RDSI, composé à majorité de radicaux de gauche, est entré en résistance contre cette réforme. Ses 18 voix sont déterminantes au Sénat pour faire passer un texte puisque la gauche ne détient que 177 sièges, soit trois voix de majorité.

Or, si communistes et écologistes votent le texte, les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, y est favorable, comme celui de la commission des Lois Jean-Pierre Sueur, qui a appelé ses collègues à ne pas "redonner au Sénat (une) image conservatrice".

Mais le président du groupe PS François Robbaud ne descend pas de son hostilité. Avec cette réforme, le "trile de législateur" de la Haute Assemblée serait "considérablement amoindri", a-t-il lancé à la tribune.

Le ministre de l'Intérieur n'a offert aucune concession à ses contradicteurs.

Il s'est opposé à "un traitement différencié du Sénat" par rapport à l'Assemblée nationale, au prétexte que la chambre haute représente les collectivités locales selon le Constitution. "Le gouvernement est très déterminé à préserver l'équilibre de ce texte jusqu'au bout", a-t-il assuré.

Manuel Valls s'est inscrit en faux contre l'affirmation que "le non-cumul reviendrait à priver la voie à des élus compétents (..) des appartements". Les députés, et la majorité des sénateurs, sont élus sur leur nom, au scrutin majoritaire, a-t-il rappelé.

"Pratiques du passé" Le rapporteur du projet, le socialiste Simon Sutour, a plaidé que "l'exercice d'un mandat local exige un travail à temps plein", et s'est plu à égarer la - très faible - proportion des parlementaires cumulards chez nos voisins européens.

Pour le groupe CRC (communiste), Etienne Assassi a soutenu le projet, notamment parce que "le cumul fait barrage aux femmes, aux jeunes et à la diversité d'origine".

En revanche Jacques Mézard, chef de file du groupe RDSI, a tiré à boulets rouges contre le texte, une "imposture".

"Ce qui est en jeu, c'est l'équilibre des institutions de la République et le principe même du bicamérisme", a-t-il tenu sous les applaudissements d'une grande partie de ses collègues debout.

"Depuis des mois vous criez au pillon des milliers d'élus stupéfiés dans les médias comme cumulards, sous-entendus goinfres de privilèges et d'indemnités", s'est insurgé le sénateur du Centre.

Même analyse du président du groupe centriste François Zoccolato, pour qui le non-cumul entraînera "un Parlement manichéisme peu représentatif des Français", et le passage du Sénat "sous la tutelle des partis politiques".

Plus mesuré, Philippe Bas (UMP) a admis que "les cumuls excessifs sont aussi néfastes au Parlement qu'aux

© 2013 AFP

Tous droits de reproduction réservés